



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 17 janvier 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 792 037 Chemin Claude-Bouchard, Zone U-33

Nature et effet :

Permettre la création d'un lot ayant une superficie de 716 m², une largeur au chemin de 31.5 m et une profondeur de 23.58 m alors que la norme applicable via l'article 4.3.2 du règlement de lotissement stipule qu'un lot où se trouve une résidence unifamiliale isolée, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dans un secteur desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout doit minimalement avoir une superficie de 480 m², une largeur au chemin de 16 mètres et une profondeur de 30 mètres

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21^{ème} jour de décembre 2022



Stéphane Simard, dg & sec.-très.